



DJIBOUTI

Déclaration de la République de Djibouti
devant la 69eme session de
L'Assemblée Générale

"Débat thématique sur les Armes Classiques"
Prononcé par
Madame Saada Hassan
Conseillère

Le Mercredi 22 Octobre 2014

Vérifier à l'audition

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

"Louange à Dieu ! Que la paix et la bénédiction soient sur le Prophète, sa Famille et ses Compagnons !

Monsieur le Président,

Comme c'est la première fois que je prends la parole devant cet auguste assemblée, permettez-mois de vous exprimer les félicitations de Djibouti pour votre élection comme Président de notre Commission. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau, et vous assure le plein soutien, ainsi que la coopération de ma délégation pour cette session.

Monsieur le Président,

Ma délégation, s'associe aux déclarations faite, respectivement par les distingués représentants de l'Indonésie du Nigeria et de l'Egypte, au nom du mouvement des Non Alignés (NAM) du Groupe Africain et du Groupe Arabe.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de commencer ma déclaration par vous citer un célèbre dicton Africain, que je cite « **quelle que soit la longueur du chemin à parcourir, le voyage commence par le premier pas** » fin de citation.

Seulement deux mois nous séparent du voyage qui nous mènera à l'entrée en vigueur du traité sur le commerce des armes. Une nouvelle page de l'histoire Onusienne vient de s'écrire et cela démontre du dynamisme du multilatéralisme.

Monsieur le Président,

De nombreux Etats de notre Continent souffrent de manière disproportionnée, des effets pernicioeux des transferts irresponsables d'armes, qui sont à l'origine des effets déstabilisants sur l'équilibre politique, sociologique, et économiques de l'Afrique. Près, de 500 millions d'armes légères en circulation, se trouvent en Afrique selon l'Union Africaine. Les conflits et l'insécurité coûtent malheureusement à l'Afrique des milliards de dollars par an, sans compter les pertes humaines.

La République de Djibouti, havre de paix et de refuge dans la sous-région tourmentée par les conflits et la violence armée, s'est de tous temps constitué comme l'apôtre d'une culture de paix qu'elle puise dans les fondements même de ses traditions pastorales, fondés sur les notions de base d'hospitalité et d'échange.

La cinquantième ratification nécessaire à l'entrée en vigueur, du *Traité sur le commerce des armes (TCA)* fut franchie. A cet effet ma délégation tenait à remercier le gouvernement du Mexique pour la décision d'accueillir la 1ere Conférence des Etats Partie début 2015. Djibouti pense qu'il est urgent de décider et de finaliser les modalités de mise en place du secrétariat selon une représentation géographique équitable. Plusieurs critères devront guider notre choix sur la ville qui abritera le futur siège du TCA.

La mise en place d'un traité international régissant les transferts d'armes classiques, il faut le rappeler est intimement lié aux impératifs de sécurité nationale, sous régionale, internationale et voir même à la responsabilité de protéger qui finalement nous incombe tous. Cet instrument international, conclu sous l'égide des Nations Unies est de nature à

renforcer l'architecture multilatérale dans le domaine du désarmement. Il devrait faire l'objet d'une approche équilibrée et objective afin d'assurer que les intérêts de tous les Etats (importateurs et exportateurs) soient respectés voire même protégés.

Monsieur le Président,

Les ALPC sont aujourd'hui des armes qui font le plus de victimes dans le monde : Hélas aucun continent n'est épargné aujourd'hui. L'Afrique continue de souffrir particulièrement des conséquences du commerce illicite d'armes légères et de petit calibre, les poudrières se multiplient et de nouveaux mouvements d'armes mettent en péril la fragile stabilité des régions.

Ma région, malheureusement, n'est pas épargnée par cette circulation incontrôlée de ces armes. C'est ce qui nous pousse plus que jamais à redoubler d'efforts afin de continuer de renforcer l'application du Programme d'action et, à ce titre, renforcer la coopération et l'aide internationales et régionales notamment via RESCA pour la mise en œuvre du Programme d'action. Ma délégation, se félicite à cet effet de la réussite de la 5eme réunion biennale du PoA tenue en juin dernier sous l'égide du Représentant Permanent de l'Afghanistan.

Monsieur le Président,

Le 2 au 5 septembre dernier s'est tenue la Cinquième Réunion des Etats parties à la **Convention sur les armes à sous-munitions (CASM)** à San José, au Costa Rica.

Les représentants des gouvernements, les agences des Nations Unies et la Coalition contre les armes à sous-munitions, CMC) se sont réunis afin d'aborder les diverses questions relatives au statut de la Convention, y compris des mesures législatives nationales. Les armes à sous-munitions

sont des armes de grande taille qui dispersent des dizaines ou des centaines de sous-munitions.

Depuis son entrée en vigueur, en août 2010, la CASM a obtenu le soutien de 113 États (84 en tant qu'États parties et 29 en tant qu'États signataires). Plus de 25 pour cent des États parties à la CASM, dont mon pays, sont des États africains. Nous saluons la ratification de la République du Congo de la Guinée ainsi que les adhésions de Belize et de Saint-Kitts-et-Nevis.

Permettez-moi de conclure avec cette réflexion de l'ancien secrétaire général de l'ONU Kofi Annan qui disait **« Sans progrès, il n'y a pas de paix possible. Sans paix, il n'y a pas de progrès possible »**.

Je vous remercie de votre attention.